



Nombre de membres	
En Exercice	27
Présents	24
Qui ont pris part à la délibération	25
Pour	25
Contre	0
Abstention(s)	0
Non votant(s)	0

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 02 JUIN 2022

Le 02 juin 2022 à 18h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 25 mai 2022, s'est réuni sous la présidence de Monsieur CALLAIS, Maire.

Etaient présents :

Patrick CALLAIS, Cécile GALHAUT, William GUILLARD, Marie LE COUSIN, François CRAMILLY, Marie-Claude BEAUFILS, Jean Pierre MOURIER, Céline DURVICQ, Daniel ROUSSEL, Elisabeth BIDEAUX, Réjan SAUPIN, Sophie LOQUIN, François LANGLOIS, Béatrice TASSERY, Christian LETEURTRE, Josiane POINFOUX, Rachel FOUCART, Jean-Marie GILLE, Paul BONMARTEL, Karine CHERON, Monique COURSELLE, Vincent SGARLATA, Patricia LEFEBVRE, Jonathan NOEL

Absent(s) excusé(s) ayant remis un pouvoir :

Sandrine LECLERC à Patrick CALLAIS,

Absent(s) excusé(s):

Charles LENOIR

Absent:

Juan Carlos VEGAS

formant la majorité des membres en exercice.

Monsieur Réjan SAUPIN est nommé secrétaire de séance.

DÉLAIS ET VOIES DE RECOURS

Si vous entendez contester la présente décision, vous pouvez saisir le tribunal administratif compétent d'un recours contentieux dans les DEUX MOIS à partir de sa notification.

Vous pouvez également saisir le Maire d'un recours gracieux. Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivants la réponse. L'absence de réponse au terme d'un délai de deux mois vaut rejet implicite.

ATTRIBUTION D'UNE BOURSE AU PERMIS AUX CANDIDATS SÉLECTIONNÉS - CM/22/090

Il est rappelé au Conseil Municipal qu'en date du 24 février 2022, la Ville du Trait a décidé de renouveler la mise en place du dispositif « La bourse au permis de conduire pour la septième année consécutive.

Il s'agit de financer le permis de conduire à 10 jeunes âgés de 18 à 25 ans de la ville du Trait en contrepartie d'une mission d'intérêt citoyenne sous la forme d'un ou plusieurs chantiers collectifs supervisé par le service cadre de vie de la ville. Ces missions devront être encadrées par un tuteur.

L'ensemble de ces missions, avec le concours du centre social « La Zertelle » et du service « cadre de vie », se dérouleront sur 4 semaines à 35h, du 04 au 29 juillet 2022.

En date du 9 mai 2022, un comité de suivi et de décision s'est réuni afin d'étudier l'ensemble des dossiers de candidature reçues.

Tous, ont rempli ce dossier dans lequel ils ont leurs motivations pour l'obtention du permis de conduire et l'intérêt porté à la participation d'une mission d'intérêt citoyenne.

Tous ont été reçus par des élus dans le cadre d'un entretien physique afin de compléter leurs expressions écrites.

Les critères d'étude des dossiers et des entretiens étaient les suivants :

- **Insertion** : prenant en considération le parcours du postulant, sa motivation réelle, l'appréciation de la situation sociale ainsi que la nécessité de l'obtention du permis de conduire ;
- **Citoyen** : tenant en compte de l'engagement du candidat à s'investir dans un chantier collectif d'intérêt général.

Cette étude a été réalisée de façon anonyme, les membres de la commission ne connaissant pas l'identité des postulants.

Les membres de la commission ont aussi fait leur choix en essayant de respecter la parité entre les sexes.

Il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer la bourse aux permis aux personnes suivantes :

Liste Initiale :

- LERAT Logan
- GLATIGNY Kévin
- LEROUX Maeva
- BOUVIER Iann
- FONTAINE Mathis

- FLEURET Gabin
- HEDIN Coline
- LECLERCQ Rudy

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver l'attribution d'une bourse au permis de conduire aux personnes nommées ci-dessus.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE,

VU le code général des collectivités Territoriales et notamment son article L.2121-29

VU la délibération n°CM/22/021 du 24 février 2022 relative à la bourse au permis,

VU la tenue de la commission d'attribution du 9 mai 2022,

VU l'avis favorable et unanime de la commission Attractivité et Transition Ecologique du 19 mai 2022,

VU le rapport de Monsieur le Maire,

CONSIDERANT que l'obtention du permis de conduire nécessite des moyens financiers qui ne sont pas à la portée de toutes les familles, alors même qu'il constitue aujourd'hui un atout incontestable pour l'emploi ou la formation des jeunes, et qu'il contribue à la lutte contre l'insécurité routière, première cause de mortalité des jeunes de moins de 25 ans.

DECIDE D'APPROUVER l'attribution d'une bourse au permis de conduire automobile aux personnes nommées ci-dessus.

D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer la charte avec l'ensemble des personnes mentionnées ci-dessus.

Le conseil municipal adopte à l'unanimité cette délibération.

Fait au Trait et certifié exécutoire
le 3 juin 2022

Patrick CALLAIS,
MAIRE

